



Règlement Intérieur

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement
de **Cavaillon**

LE&C Grand Sud - Centre de Loisirs Virginie Gambet
55 avenue Elsa TRIOLET - 84300 CAVAILLON
Tél. : 04 90 78 28 52 • enfance-cavaillon@lecg.org

2026-2027


Cavaillon
La ville du Luberon



LE&C
Grand Sud

Table des matières

ARTICLE 1 : Présentation générale	3
ARTICLE 2 : Horaires et temps d'accueil	4
<i>L'accueil de loisirs péri scolaire : mercredis</i>	<i>4</i>
<i>L'accueil de loisirs extrascolaire : vacances</i>	<i>4</i>
ARTICLE 3 : Modalités d'admission et d'inscription	5
<i>Conditions d'admission</i>	<i>5</i>
<i>Modalités de réservation</i>	<i>6</i>
<i>Modalités de modification et d'annulation</i>	<i>8</i>
ARTICLE 4 : Tarifs et facturation	9
<i>Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : mercredis et vacances.....</i>	<i>9</i>
<i>Paiement des prestations.....</i>	<i>9</i>
ARTICLE 5 : Règlementation et sécurité des enfants.....	10
<i>L'accueil de loisirs : mercredis et vacances</i>	<i>10</i>
<i>Matériel à prévoir.....</i>	<i>10</i>
Attestation de prise de connaissance et d'acceptation du règlement intérieur	13

ARTICLE 1: Présentation générale

La **Commune de Cavailon** a confié la gestion et l'organisation des **temps d'accueil extrascolaires et du mercredi** à l'association **Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud** (LE&C GS).

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud

7, rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 62 87 43 43

contact@lecggs.org - www.lecggs.org

LE&C GS – Antenne Sud-Est

425, rue René DESCARTES – 13290 Aix-en-Provence

Tél. : 09 88 45 87 17

contact-sudest@lecggs.org

Mouvement d'éducation populaire résolument inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud aspire à faire vivre en actes les valeurs de l'idéal républicain : **Liberté-Égalité-Fraternité**. Il attache une importance fondamentale à la **laïcité**, condition indispensable au vivre-ensemble, dans le respect des différences et de la liberté de conscience.

L'association LE&C Grand Sud assure l'organisation des accueils extrascolaires du mercredi et des vacances scolaires. L'objectif est de renforcer la cohérence des projets pédagogiques et de loisirs adaptés aux enfants des différentes tranches d'âge. Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des attentes du Projet Éducatif de Territoire de la commune.

L'ALSH de Cavailon est déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles. Il est susceptible d'être réévalué chaque année.

Coordonnées de la structure :

LE&C Grand Sud - Centre de Loisirs Virginie Gambet

55 avenue Elsa TRIOLET – 84300 CAVAILLON

Tél. : 04 90 78 28 52

E-mail : enfance-cavaillon@lecggs.org

Responsables de la structure :

Coordination Locale

Sylvie LIMONGE

coordination-cavaillon@lecggs.org

Direction pédagogique

Thomas CIBRARIO-RUSCAT

directionenfance-cavaillon@lecggs.org

Direction adjointe et référente CLAS

Marine BECHU

clas-cavaillon@lecggs.org

L'équipe d'animation est **constituée de salarié-es LE&C Grand Sud, de professionnel-les diplômé-es de l'Animation, de personnels vacataires** et/ou stagiaires en fonction des périodes d'accueil.

ARTICLE 2 : Horaires et temps d'accueil

L'accueil de loisirs péri scolaire : mercredis

HORAIRES D'OUVERTURE

L'ALSH est ouvert de 7h45 à 18h00, hors jours fériés, les mercredis durant les semaines scolaires.



TEMPS D'ACCUEIL DES MERCREDIS

Les mercredis, des inscriptions à la ½ journée sont possibles.

Temps d'accueil	ARRIVÉE	DÉPART
Matin SANS repas	7h45 – 09h00	12h15
Matin AVEC repas	7h45 – 09h00	13h30
Après-midi SANS repas	13h30	16h30 – 18h00
Après-midi AVEC repas	12h15	16h30 – 18h00
Journée complète	7h45 – 09h00	16h30 – 18h00

L'accueil de loisirs extrascolaire : vacances

HORAIRES D'OUVERTURE

L'ALSH est ouvert de 7h45 à 18h00, hors jours fériés.



TEMPS D'ACCUEIL DES VACANCES

Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, accueil à la journée **uniquement**.

Temps d'accueil	ARRIVÉE	DÉPART
Journée complète	7h45 – 09h00	16h30 – 18h00

Aucun départ ne sera accepté avant 16h30 (sauf dérogation exceptionnelle sur demande formulée par mail à minima 48 heures ouvrées avant).

ARTICLE 3 : Modalités d'admission et d'inscription

Conditions d'admission

Pour pouvoir participer aux activités du Centre de Loisirs (ALSH¹ - CLAS²), tous les enfants doivent avoir un **dossier administratif complet et à jour**.

Le **dossier d'inscription** est à votre disposition :

- Au Centre de Loisirs Virginie Gambet, en format papier ;
- Dématérialisé à la demande par mail à enfance-cavaillon@lecg.org ;
- En téléchargement sur le site www.lecg.org (rubrique « Enfance et jeunesse »).

Des permanences sont assurées chaque jour dans les locaux du centre de loisirs.

Les horaires sont consultables sur le site :

<https://www.lecg.org/fr/site/url-fr-cavaillon-enfance/page/informations-pratiques.php>

Pour pouvoir fréquenter la structure, tout enfant doit avoir un dossier d'inscription complet composé :

- **Le dossier administratif daté et signé**
(Attention la fiche sanitaire doit être impérativement complétée)
- **Une photo de l'enfant récente**
- **Photocopie du carnet de vaccinations**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant.**
- **Attestation de quotient familial** (CAF ou MSA)
- **Dernière page du présent règlement, signée**
- **Attestation de domicile** (facture EDF, téléphone, avis d'imposition, etc.)

L'équipe d'animation devra disposer du numéro de téléphone d'au moins deux référents par enfant susceptibles de venir le chercher en cas de besoin.

Les parents sont tenus d'informer la direction de tout changement de leur situation (coordonnées, quotient familial, etc.).

Pour les enfants présentant des problèmes de santé ou un handicap et nécessitant un accueil adapté, un rendez-vous entre le directeur et les parents sera organisé en amont afin d'organiser l'accueil de l'enfant.

Sur l'ALSH, **sont acceptés** les enfants dont la famille est domiciliée sur la commune **de Cavaillon ou des Taillades**.

L'ALSH accueille les enfants scolarisés de 3 à 13 ans (propreté acquise).

¹ ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

² CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Modalités de réservation

MODALITE DE RESERVATION LEC GESTION

La gestion et l'enregistrement de préinscription se font via le logiciel LECGS GESTION : www.lecgs-gestion.org

FACTURATION/ENCAISSEMENT LEC GESTION

Un **service extranet sécurisé** accessible sur www.lecgs-gestion.org vous permet de gérer votre « Compte parents ». Dès l'enregistrement du dossier administratif de votre enfant, sur indication d'une adresse mail, vous recevrez un mail de LEC GESTION vous informant de votre identifiant et d'un mot de passe temporaire. Celui-ci devra être modifié ultérieurement par vos soins (pour les nouveaux « comptes parents »). Pour un renouvellement, le compte reste inchangé.

Cet accès vous permet de :

- Consulter votre compte ;
- Télécharger vos factures et les régler en CB (à partir de 10 €) ou par virement ;
- Régler par CESU et chèques vacances ANCV en ligne ;
- Obtenir une attestation fiscale sur l'année civile écoulée

Le paiement des prestations s'effectue sous 5 jours suite à l'édition de la facture.

DATE D'INSCRIPTION

Les dates des périodes d'inscriptions sont mentionnées sur les supports de communication, sur l'extranet famille et sur <https://www.lecgs.org/fr/site/url-fr-cavaillon-enfance/page/ouverture-preinscriptions.php>.

Toute demande d'inscription après la date limite sera mise sur liste d'attente.

Pour les mercredis 2026 – 2027

Mercredis	Période de préinscription pour les parents
De septembre 2026 à juin 2027	<p>Les inscriptions pour les mercredis sont ouvertes à partir du 13 juillet 2026.</p> <p>Vous pouvez effectuer des ajouts, modifications, suppressions jusqu'au 10 du mois précédent les mercredis du mois concerné.</p> <p><i>Exemple : pour les mercredis de novembre 2026 vous pouvez préinscrire vos enfants à partir du 13 juillet jusqu'au 10 octobre 2026.</i></p> <p>Attention, pour les mercredis de septembre, préinscription jusqu'au 16 août.</p>
FERMETURE de l'ALSH mercredi 02 septembre 2026	

Petites vacances

Vacances scolaires	Période de préinscription pour les parents
Vacances d'automne : Du 19 au 30 octobre 2026	Du 17 août au 27 septembre 2026
Vacances de fin d'année : Du 21 décembre 2026 au 1 ^{er} janvier 2027	Du 19 octobre au 29 novembre 2026
FERMETURE de l'ALSH du 21 au 24 décembre 2026	
Vacances d'hiver : Du 22 février au 05 mars 2027	Du 21 décembre 2026 au 31 janvier 2027
Vacances de printemps : Du 19 au 30 avril 2027	Du 15 février au 28 mars 2027

Vacances d'été

Vacances été	Période de préinscription pour les parents
Vacances juillet : Du 05 au 30 juillet 2027	Du 05 avril au 13 juin 2027
Vacances août : Du 02 au 27 août 2027	Du 05 avril au 27 juin 2027

Toute préinscription validée de notre part générera une facture, à régler sous 5 jours sur le portail famille ou auprès de l'ALSH.

En cas d'inscription en dehors des périodes, merci de contacter l'accueil par mail, avec les dates souhaitées. Nous inscrirons vos enfants sur liste d'attente.

Attention ! Toute annulation au-delà de la date limite d'inscription donnera lieu à facturation et règlement.

Dans un souci de respect des normes réglementaires d'encadrement et des délais de commande des repas, l'équipe de direction se réserve le droit de refuser :

- Toute inscription effectuée hors délai,
- Toute présentation d'enfant à l'ALSH sans réservation.

Modalités de modification et d'annulation

Les modifications, ajouts ou annulations de préinscription **doivent obligatoirement être effectués** directement **sur votre Extranet** à l'adresse : www.lecgs-gestion.org pendant les périodes d'ouverture des inscriptions.

En dehors de ces périodes, toute demande de modification ou d'annulation devra être adressée par mail à : enfance-cavaillon@lecgs.org.

Ces demandes seront étudiées par la direction et ne pourront être prises en compte que dans la limite des possibilités d'accueil et d'organisation du service.

Toute prestation réservée est automatiquement facturée et dûe.

En cas d'annulation hors période d'inscription, un remboursement **sous forme d'avoir** pourra uniquement être accordé :

Sur présentation d'un certificat médical établi au nom de l'enfant et transmis sous 48 heures ;

ARTICLE 4 : Tarifs et facturation

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : mercredis et vacances

Cavaillon	Quotient familial	Mercredis			Vacances	
		Journée	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Journée	Forfait semaine
Tranche 1	0 – 400	13,50 €	9,50 €	6,00 €	13,50 €	62,50 €
Tranche 2	401 – 800	15,00 €	11,00 €	7,50 €	15,00 €	70,00 €
Tranche 3	801 – 1100	16,50 €	12,50 €	9,00 €	16,50 €	77,50 €
Tranche 4	1101 – 1300	18,00 €	14,00 €	10,50 €	18,00 €	85,00 €
Tranche 5	1301 et +	19,50 €	15,50 €	12,00 €	19,50 €	92,50 €

Les sessions du CLAS, proposées aux Cavaillonnais, sont **gratuites**.

Taillades	Quotient familial	Mercredis			Vacances	
		Journée	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Journée	Forfait semaine
Tranche 1	0 – 400	14,00 €	10,00 €	6,50 €	14,00 €	65,00 €
Tranche 2	401 – 800	15,50 €	11,50 €	8,00 €	15,50 €	72,50 €
Tranche 3	801 – 1100	17,00 €	13,00 €	9,50 €	17,00 €	80,00 €
Tranche 4	1101 – 1300	18,50 €	14,50 €	11,00 €	18,50 €	87,50 €
Tranche 5	1301 et +	20,00 €	16,00 €	12,50 €	20,00 €	95,00 €

Pour les enfants qui ont des allergies alimentaires, un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** sera contracté avec le directeur afin que les parents puissent fournir un repas. Dans ce cas, les repas ne seront pas facturés (coût par repas : 3,50 €).

Paiement des prestations

Le paiement des prestations s'effectue à réception de la facture. Il pourra être effectué :

En ligne sur votre Extranet à l'adresse : www.lecgs-gestion.org	Au secrétariat du Centre de Loisirs
<ul style="list-style-type: none">➤ Par carte bancaire, à partir de 10 € ;➤ En e-CESU et E-ANCV : modalités dans votre espace personnel ;➤ Par virement.	<ul style="list-style-type: none">➤ En espèces ;➤ En chèques (à l'ordre de LEC Grand Sud) ;➤ En chèques ANCV, CESU.

Nous sommes en mesure de remplir les attestations de prise en charge des enfants bénéficiant d'une participation d'un comité d'entreprise de leurs parents et de réaliser des devis à la demande.

ARTICLE 5 : Règlementation et sécurité des enfants

Les enfants doivent impérativement avoir leur dossier d'inscription à jour.

L'accueil de loisirs : mercredis et vacances

ARRIVÉE

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à leur salle d'activités.

Les parents devront signaler à la personne présente à l'accueil tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre.

Le directeur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre ou en cas d'impayé.

DÉPART

Les parents récupèrent leur enfant à la salle d'activité.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou mandatées par écrit par les parents sont autorisées à récupérer les enfants. Une pièce d'identité doit être présentée au directeur ou à l'animateur responsable des départs.

GOÛTER ET SIESTE

Le goûter de l'après-midi est fourni par l'ALSH.

Matériel à prévoir

Si votre enfant (âgés de 3 à 6 ans) fait la sieste, pour ce temps calme, les familles doivent obligatoirement fournir :

- Un drap ;
- Une couverture ;
- Une tenue de rechange.

L'ensemble de ces affaires devra être identifié au nom de l'enfant.

Afin de garantir le confort de l'enfant, il est également possible de prévoir un objet transitionnel (doudou, sucette, etc.) ainsi qu'un coussin, également marqué au nom de l'enfant.

De manière générale, chaque enfant devra être équipé pour la journée, **d'une tenue adaptée aux activités et à la météo, d'un sac à dos contenant une gourde et des mouchoirs, le tout identifié au nom de l'enfant.**



OBJETS PERSONNELS

Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets, en dehors du "doudou".

Le Centre de Loisirs L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté sur la structure par l'enfant.

RÈGLES DE VIE

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis au sein de la structure.

Afin de permettre à chaque enfant de profiter pleinement des temps d'accueil de loisirs, il est essentiel que chacun adopte un comportement respectueux :

- De ses camarades ;
- Du personnel d'encadrement ;
- Des locaux, du matériel et de l'environnement.

Les temps d'accueil de loisirs sont des espaces de convivialité, de respect, de tolérance et de vivre-ensemble, où chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, sans aucune distinction.

Tout comportement inadapté, irrespectueux ou mettant en difficulté le fonctionnement du groupe pourra faire l'objet d'un échange avec l'enfant et sa famille.

L'équipe de direction se réserve le droit de signaler tout comportement grave ou répété observé durant une journée ou une période de fonctionnement. En cas de faute grave ou de récidive, les responsables légaux seront informés et convoqués afin d'envisager les mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive de la structure, dans l'intérêt de l'enfant, du groupe accueilli et du bon fonctionnement du service.

Toute décision d'exclusion sera prononcée par l'équipe de direction après information des élus de la commune.

BLESSURES, ACCIDENTS, ASSURANCE

Un registre de soins est tenu sur la structure par les membres de l'équipe d'animation.

Tous les soins et maux constatés seront portés sur ce registre et seront signalés aux parents.

L'équipe n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments aux enfants.

Dans certains cas, un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** pourra être mis en place.

En cas d'accident, le directeur doit :

- Appeler les pompiers (ou SAMU) si nécessaire,
- Avertir les parents.

Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration établie par le responsable et sera envoyée dans les trois jours à la MAIF (l'assureur de l'association).

La famille devra fournir dans les 48 heures un certificat médical initial établi par le médecin.

L'objet et l'esprit de ce règlement intérieur visent à assurer un bon fonctionnement des temps de loisirs et à accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe d'animation se tient à disposition des familles sur les lieux d'accueil afin de recueillir toutes informations susceptibles d'être utiles à la prise en charge de leur(s) enfant(s).

En cas de difficulté ou de problème, les parents sont invités à rencontrer l'équipe de direction au sein de l'accueil de loisirs.

**L'inscription de votre enfant vaut acceptation
des clauses du présent Règlement Intérieur**

Attestation de prise de connaissance et d'acceptation du règlement intérieur

Document à compléter, dater et retourner signé.

Je soussigné(e) _____

Représentant(e) légal(e) de _____

Reconnait avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur 2026/2027 du Centre de Loisirs Virginie Gambet – LE&C Grand Sud de Cavaillon, consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.lecgs.org/fr/site/url-fr-cavaillon-enfance/page/reglement-interieur-centre-de-loisirs.php>, et s'engage à en respecter les dispositions.

Les familles autorisent leur(s) enfant(s) à participer à l'ensemble des activités proposées par la structure.

En cas de contre-indication, de difficulté ou de besoin particulier, elles s'engagent à en informer l'ALSH afin de vérifier ensemble les possibilités de mise en place d'un accueil adapté et sécurisé.

Fait à _____

Le _____

Signature



LE&C

Grand Sud

Siège interrégional

7, rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 62 87 43 43

contact@lecg.org

www.lecg.org